

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14 + 1 pouvoir

L'AN DEUX MIL VINGT, LE DIX HUIT JUIN à 20 heures,

le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.

Date de convocation : 8 juin 2020

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
BORDE Sandrine, BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MARION Laurent, MASSON Joffrey, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Était excusé : Grégory BIDET

Pouvoir : Grégory BIDET à Philippe BUSSERON

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Nathalie MAY.

Lecture est faite du compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 mars 2020. Ce dernier clôture les travaux de l'ancien Conseil Municipal.

Lecture est faite du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mai 2020. Monsieur DEBOURGES précise qu'il a été marqué Mairie au lieu de Salle des fêtes. Compte tenu de cette rectification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 1-18/06/2020

DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ATDA

Le Conseil municipal doit désigner un délégué auprès de l'ATDA (Association Technique Départementale de l'Allier), auquel la commune adhère.

Le Conseil municipal désigne Marie-Noëlle MENAT, déléguée auprès de l'ATDA, et Véronique LARONDE, déléguée suppléante conformément aux règles légales applicables à la désignation de représentants de la collectivité appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

Délibération n° 2-18/06/2020

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Le Conseil municipal doit désigner un délégué auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale), auquel la commune adhère.

Le Conseil municipal désigne Nathalie MAY, déléguée du CNAS, conformément aux règles légales applicables à la désignation de représentants de la collectivité appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

Délibération n° 3-18/06/2020

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil municipal doit désigner un correspondant Défense auprès du Ministère de la Défense.

Le Conseil municipal désigne Joffrey MASSON, correspondant Défense, conformément aux règles légales applicables à la désignation de représentants de la collectivité appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

Délibération n° 4-04/04/2014

ELECTION DES DELEGUES AU SDE 03

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier – SDE 03,

Conseil municipal du 18 juin 2020

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Moulins.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Moulins, ce sont onze représentants qui seront désignés par le collège.

Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Moulins,

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 03,

Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués,

Sont déclarés élus :

- Délégué titulaire : M. Serge DEBOURGES

Adresse : 10A rue du Jo 03500 BAYET

Date de naissance : 05/06/1948

- Délégué suppléant : M. Laurent MARION

Adresse : 20 rue des Cassons 03500 BAYET

Date de naissance : 18/09/1970

Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical,

Délibération n° 5-18/06/2020

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM VAL d'ALLIER

Conformément à l'article 5212-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au SIVOM VAL D'ALLIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

Monsieur Christophe LACOMBE et Monsieur Bruno LAMOUCHE, comme délégués titulaires, Monsieur Michel POUYET, comme délégué suppléant.

Délibération n° 6-18/06/2020

DESIGNATION DES DELEGUES AU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal doit désigner les délégués au Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Nadia HADJI, Nathalie MAY, Sandrine BORDE, Grégory BIDET

Délibération n° 7-18/06/2020

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA MAGIC

Le Conseil municipal doit désigner un délégué auprès de la Magic (Maison d'Animation Globale et d'Initiatives Collectives), auquel la commune adhère.

Le Conseil municipal désigne Marie-Noëlle MENAT, déléguée à La Magic et Sandrine BORDE déléguée suppléante, conformément aux règles légales applicables à la désignation de représentants de la collectivité appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

Conseil municipal du 18 juin 2020

Délibération n° 8-18/06/2020

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Conseil Municipal doit désigner les délégués de la Commission d'Appel d'Offre permanente, en application de l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit :

- Serge DEBOURGES, Christophe LACOMBE, Bruno LAMOUCHE comme membres titulaires,
- Marie-Noëlle MENAT, Olivier HORNBERGER, Michel POUYET comme membres suppléants,

Délibération n° 9-18/06/2020

LES COMMISSIONS COMMUNALES SONT CONSTITUEES AINSI :

Monsieur le Maire préside toutes les commissions :

Aménagement du territoire – Communication : Marie-Noëlle MENAT, Véronique LARONDE, Sandrine BORDE, Nadia HADJI, Joffrey MASSON, Serges DEBOURGES

Enfance – scolaire – cantine : Joffrey MASSON, Christophe LACOMBE, Nadia HADJI, Nathalie MAY, Angélique DUBOCAGE

Population – Vie associative : Michel POUYET, Laurent MARION, Nathalie MAY, Grégory BIDET, Nadia HADJI, Véronique LARONDE

Travaux bâtiments et voirie : Michel POUYET, Véronique LARONDE, Olivier HORNBERGER, Laurent MARION, Christophe LACOMBE, Serge DEBOURGES, Angélique DUBOCAGE

Anciens Combattants : Nadia HADJI, Joffrey MASSON

Les commissions sont validées à l'unanimité.

Délibération n° 10-18/06/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts et suite aux élections municipales, de nouveaux membres doivent être nommés à la commission communale des impôts. Une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants doit être proposée. Six d'entre eux seront ensuite désignés par les services fiscaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste annexée ci-après.

Délibération n° 11-18/06/2020

CONVENTION INTERIM PUBLIC

Monsieur le Maire explique qu'afin de palier à l'absence de personnel mis en arrêt maladie, il nous est possible d'avoir recours à l'Intérim Public auprès du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale. A cet effet, une convention de mise à disposition du personnel entre le Centre de Gestion et la commune est signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 12-18/06/2020

REMISE DE LOYERS

Monsieur le Maire explique que, suite à la fermeture du restaurant Le Marronnier pendant le confinement depuis la mi-mars jusqu'au 2 juin 2020, en raison de l'Etat d'urgence sanitaire imposé par l'épidémie de Covid 19, il souhaite soutenir le commerce local en diminuant le loyer temporairement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 14 voix pour et 1 voix contre, décide d'annuler le loyer du mois de juillet 2020 (prochaine échéance), correspondant à une remise d'une partie du loyer pendant les deux mois et demi de fermeture.

Délibération n° 13-18/06/2020

CONVENTION DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa politique d'extension du patrimoine arboré en faveur de l'environnement le Département de l'Allier replante trois arbres pour un arbre abattu sur le bord des routes. Début 2020, 37 arbres ont été abattus le long de la RD 2009 entre Bayet et Saulzet. Le Département doit donc replanter 111 arbres. La commune est traversée par trois autres départementales et peut mettre des espaces communaux à proximité pour la plantation des arbres. Le Département fournira les végétaux, la plantation et l'entretien seront à la charge de la commune pour toute la durée de vie des végétaux avec un maximum de 100 ans. Une convention sera signée pour encadrer cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Conseil municipal du 18 juin 2020

MODALITES DE REALISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

VU le code Général des Collectivités,

VU le statut de la Fonction Publique Territoriale, Compte rendu du conseil municipal du 21 février 2013

VU la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité doit être prise.

CONSIDERANT que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services,

CONSIDERANT que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent,

CONSIDERANT que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps de travail additionnel effectivement accomplis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif dressé par la mairie, pour l'ensemble des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Educateur des Jeunes Enfants, Rédacteur, Adjoint Administratif, Auxiliaire de Puériculture, Adjoint d'animation, Adjoint Technique et Agent de maîtrise.

QUESTIONS DIVERSES :

Un point est fait sur la situation actuelle :

Olivier HORNBERGER dresse un bilan de l'impact de la pandémie sur les petites entreprises de la commune.

Monsieur le Maire explique que l'école rouvre à tous les élèves le 22 juin 2020. La remise en place se fera vendredi après-midi avec des élus et le personnel.

Le protocole de reprise de l'école est fait par la Directrice de l'école et celui de la maison de l'enfance par la Directrice du multi-accueil.

Monsieur le Maire en profite pour remercier tout le personnel communal pour son implication et son adaptabilité lors de la crise du Corona Virus.

Le conseil d'école aura lieu le 30 juin et sera précédé de la remise du cadeau aux élèves de CM 2.

Bruno LAMOUCHE explique le budget 2020 aux nouveaux élus.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet avec le SDE 03 est en cours pour installer une chaudière à granulés de bois qui chauffera l'école, la maison de l'enfance, la salle de motricité et la mairie. Ce projet est légèrement reporté à cause du confinement, il n'a pas été possible de lancer l'appel d'offre.

Lors du prochain conseil municipal, nous ferons des demandes de subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat pour la rénovation de la mairie.

Le 15 juillet prochain, un bus de Free sera à disposition du public pour répondre à leur question. Le même jour, le bus Numérique du Département sera présent pour apporter de l'aide aux personnes qui en ont besoin dans les démarches numériques (carte grise, relation avec la CAF ou autres...)

La semaine prochaine des ateliers concernant le nouveau contrat de partenariat avec la CAF sont organisés par la communauté de communes. Les directrices du multi-accueil et de l'accueil de loisirs participeront à ces ateliers, ainsi que Marie-Noëlle MENAT et Monsieur le Maire.

Le Département a réalisé des travaux sur la départementale 183. Il est prévu des travaux sur la départementale 406 fin juin début juillet, une déviation sera mise en place.

La réception de la première phase de travaux rue du Jo a lieu le 19 juin 2020.

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS A LA REUNION DU 18 JUIN 2020

BIDET Grégory	absent
BORDE Sandrine	
BUSSERON Philippe	
DEBOURGES Serge	
DUBOCAGE Angélique	
HADJI Nadia	
HORNBERGER Olivier	
LACOMBE Christophe	
LAMOUCHE Bruno	
LARONDE Véronique	
MASSON Joffrey	
MARION Laurent	
MAY Nathalie	
MENAT Marie-Noëlle	
POUYET Michel	